

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Comurhex-Malvesi-du-yellow-cake-a>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2015 > Nucléaire : de la mine aux déchets, tous concernés ! > La chaîne de l'uranium > Transformation > **Comurhex Malvésy : du yellow cake à l'UF4**

22 octobre 2013

Comurhex Malvésy : du yellow cake à l'UF4

Une fois arrivé dans les ports français, principalement au Havre, l'uranium poursuit son long et dangereux périple à travers l'hexagone. L'uranium acheminé vers la France arrive sous forme de « Yellow Cake », une pâte jaune de concentré d'uranium. Cet uranium concentré ne peut pas être directement utilisé dans les centrales nucléaires, il doit d'abord subir de nombreuses transformations. La première d'entre elles est la transformation du « Yellow Cake » en UF4.

Qu'est ce que l'UF4 ?

Cette opération s'effectue à l'usine Comurhex Malvésy de Narbonne. Il s'agit de dissoudre le concentré dans de l'acide nitrique afin d'obtenir un produit liquide : le nitrate d'uranyle. Le concentré est ensuite purifié, et débarrassé de l'azote qu'il contenait. Enfin, du fluor est injecté formant ainsi du tétrafluorure d'uranium, dont la formule chimique est UF4. Toutes ces manipulations transforment le concentré en une substance cristallisée et granuleuse, de couleur verte, qu'on appelle parfois le « sel vert ».

Une usine à haut risque chimique

La société Comurhex, filiale du groupe AREVA est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui met en œuvre un procédé de purification de l'uranium, pour le transformer en un dérivé fluoré (UF4) (1). L'usine, est classée SEVESO du fait de son risque chimique car elle met en œuvre de nombreux procédés chimiques et toxiques. Elle comprend des usines et des bassins d'évaporation et de décantation à ciel ouvert.

La porte d'entrée d'un quart du nucléaire mondial et de tout le nucléaire français

Il existe 5 autres usines équivalentes dans le monde : Canada, Chine, Etats-Unis, Royaume-Uni, Russie. Comurhex traitant 26 % de la production mondiale, elle est loin d'être une usine locale. Elle est en fait la porte d'entrée d'un quart du nucléaire mondial et évidemment de la totalité du nucléaire français. Elle exporte 58% de sa production : en Asie 21 %, aux USA 20 %, en Europe 17 % (2).

Une gestion des déchets désastreuse

L'usine comprend des bassins d'évaporation et de décantation, dans lesquels sont entreposés les déchets radioactifs issus du procédé (uranium naturel et ses descendants, comme le thorium 230) et des radionucléides artificiels, c'est-à-dire créés par l'homme, (plutonium et américium) issus des activités industrielles passées du site.

L'ASN a demandé à l'exploitant de proposer des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs entreposés sur le site (3). Elle a ainsi interrogé l'exploitant au début de l'année 2008 sur le devenir à long terme de ces bassins d'entreposage de déchets radioactifs. En effet, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de solution pour les déchets faiblement et très faiblement radioactifs entreposés sur le site de Malvési, comme pour tous les autres déchets d'ailleurs.

Quelques faits marquants et incidents

La rupture, en 2004, de la digue d'un bassin de décantation de l'usine a répandu dans les champs une eau chargée en nitrates, en uranium et en métaux...

L'ASN a été informée le vendredi 27 juillet 2007 d'un incident survenu lors du transport par voie maritime puis par voie ferroviaire de fûts d'uranium naturel, faiblement radioactif, en provenance du Niger. L'ASN a classé cet événement au niveau 1 de l'échelle INES.

En septembre 2008, Bernard M., ouvrier de la Comurhex, a succombé à un cancer des poumons à l'âge de 52 ans. Ouvrier depuis 1976 dans l'usine, il a été en contact avec la radioactivité et divers produits chimiques potentiellement dangereux pendant 32 ans. Quelques mois plus tôt, la Caisse primaire d'assurance maladie avait reconnu officiellement qu'il souffrait d'une maladie professionnelle, les radiations ayant causé le cancer, une première pour la Comurhex (4).

Michel Leclercq, ancien salarié du site et malade, est actuellement en procès contre l'exploitant. Il tente de se faire indemniser depuis plusieurs années pour une maladie reconnue comme maladie professionnelle en 1992 ! Il vient de gagner en 1ère instance mais la Comurhex a interjeté appel.

Le 16 décembre 2011 une audience avait lieu contre la Comurhex. Le Parquet a poursuivi la société pour « rejet en eau douce ou pisciculture de substance nuisible au poisson (pollution) » et pour « déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer ». Les faits ont été commis entre le 21 août et le 25 août 2009. Le tribunal a relaxé l'usine du premier chef de prévention et l'a condamnée pour le second à 60 000 euros d'amende dont 20 000 avec sursis.

Une enquête judiciaire vise à nouveau la Comurhex Malvési et est toujours en cours, suite au recours en justice déposé par le Réseau pour fonctionnement illégal de l'installation. Affaire à suivre...

Notes :

1 - L'ASN et le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en région Languedoc-Roussillon - Bilan 2010

2 - <https://www.marysearditi.eu/?p=594>

3 - www.asn.fr/.../Dossier-de-presse-ASN-12-05-2011-Montpellier.pdf

4 - <https://www.resistons.net/index.php?post/2012/08/27/Les-dangers-du-Nucl%C3%A9aire-en-Languedoc-Roussillon>